



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Coalition UNCAC demande des mesures contre le transfert illicite de richesses hors d’Egypte

Le Caire, Paris, Berlin – 10 février 2010. La coalition UNCAC, qui regroupe plus de 240 organisations de la société civile dans plus de 100 pays, parmi lesquelles l’Organisation Afro-égyptienne pour les Droits de l’Homme (AEHRO) et NADAF - Egyptiens Contre la Corruption, exprime sa vive inquiétude face aux transferts illicites de fonds publics hors d’Egypte.

Un rapport publié en janvier 2011 par Global Financial Integrity (GFI) estime à 6 milliards de dollars – 57.2 milliards entre 2000 et 2008 – les pertes annuelles que l’Egypte doit aux activités financières illicites et à la corruption de son gouvernement¹.

Un peu plus tôt cette semaine, des allégations ont été publiées concernant la fortune du président égyptien Hosni Mubarak et de sa famille. Ces sommes doivent faire l’objet d’une enquête minutieuse, et s’il est établi qu’elles ont été transférées illicitement, être immédiatement gelées et rapatriées.

La rapatriation de ces avoirs transférés illicitement ferait beaucoup pour le développement de l’Egypte, un pays où 40% de la population survit avec moins de 2 dollars par jour.

La restitution des avoirs volés est un principe fondamental de la Convention des Nations Unies contre la Corruption qui stipule que les Etats-parties se doivent totale coopération et assistance mutuelle dans ce domaine.

La Coalition UNCAC exhorte le gouvernement égyptien à suivre l’exemple tunisien et à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire valoir son droit à restitution.

La coalition UNCAC en appelle également aux Etats susceptibles d’abriter des avoirs volés pour qu’ils gèlent les avoirs détenus ou contrôlés par des individus coupables de détournements de fonds publics en Egypte, ainsi que par les individus et entités qui leur sont associés.

En stricte conformité avec leurs obligations au titre de la convention de Merida, les gouvernements doivent également s’assurer que les banques mettent en œuvre des mesures de vigilance renforcée à l’égard des transactions impliquant les personnes politiquement exposées (PEPs) susmentionnées.

Nous appelons les gouvernements à publier le montant des avoirs gelés ainsi que le nom des banques ayant procédé aux gels.

¹ <http://www.financialtaskforce.org/2011/01/26/now-egypt-there-goes-the-neighborhood/>

Note aux éditeurs :

La Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC) est le cadre juridique global le plus complet pour la lutte contre la corruption. Il s'agit d'un accord irrévocable ratifié par 141 états portant sur les standards et conditions destinés à prévenir, détecter, investiguer et sanctionner la corruption.

La Coalition UNCAC a été créée en 2006 et regroupe près de 200 organisations de la société civile dans 60 pays. Son but est de promouvoir la ratification, l'implémentation et le suivi de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. Pour plus d'informations, voir www.uncaccoalition.org . Vous pouvez également nous suivre sur Facebook (groupe 'UNCAC Coalition) et Twitter (<http://twitter.com/uncaccoalition>).

Contacts médias :

Engi M. El Haddad
Afro-Egyptian Human Rights Organization (AEHRO)
engi@aehero.org

Maud Perdriel
Association Sherpa
maud.perdriel-vaissiere@asso-sherpa.org
+ 33 (0) 1 42 21 33 25

Gillian Dell
Transparency International – Secretariat
gdell@transparency.org
Tel: +49-30-343-82017